

ADEME

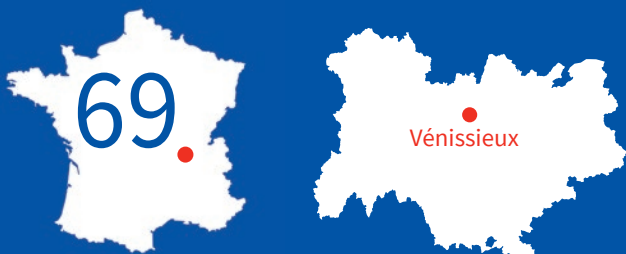


Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

VILLE DE **VÉNISSIEUX**

Vénissieux 2030, humaine et durable

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ville de **venissieux** | **PORTRAIT**

Type de collectivité : Commune

Population : 61 183 habitants

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Obtention du label : 2016

Niveau actuel du label : Cit'ergie

Echéance de renouvellement de

la labellisation Cit'ergie : 2020

ILS ONT DIT...

« Le label Cit'ergie est surtout un travail pour une évaluation robuste de nos efforts, pour pousser tous nos services à ne pas se contenter de bien faire, mais aussi à mesurer ce que nous faisons, à comparer notre travail à d'autres pour voir ce qui peut être amélioré, bref de nous mettre dans une situation d'amélioration continue. »

Pierre-Alain Millet

Adjoint au Maire de Vénissieux, chargé du Logement,
du Développement Durable et des Énergies

Cit'ergie
European Energy Award

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

La labellisation Cit'ergie de la politique plan climat est pour la ville de Vénissieux un moyen de mobiliser les services et d'apporter de la méthode dans le pilotage énergie climat. La démarche permet d'améliorer la transparence et de mieux partager les efforts. Le regard extérieur (conseillère et auditrice) fiabilise les annonces et conforte les décisions de la Ville. De plus, Cit'ergie valorise les actions de la Ville et renforce le volet communication. Le label étant donné pour 4 ans, l'effort, les objectifs et les actions seront maintenus durablement

LE LABEL CIT'ERGIE EN BREF

Cit'ergie est l'appellation française du label european energy award (eea) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Énergie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en oeuvre de la politique énergie-climat.

EN SAVOIR +

Chef de projet Cit'ergie

Cécile VIGOUROUX

04 72 21 45 06

cvigouroux@ville-venissieux.fr

Site de la ville : www.ville-venissieux.fr

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea : www.european-energy-award.org

Conseillère Cit'ergie : **Catherine BOSSIS**

VILLE DE VÉNISSIEUX,

quelques actions dans les six domaines du label

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mise en place d'un PIG énergétique :

La Ville de Vénissieux, la Métropole de Lyon et l'Etat ont mis en place sur la commune un Programme d'Intérêt Général (PIG) en 2013 pour soutenir la rénovation énergétique des logements privés, d'une durée de 5 ans, de 2013 à 2017. Les propriétaires occupants et syndicats de copropriétés qui engagent des travaux d'économies d'énergie peuvent bénéficier de subventions. La Ville de Vénissieux s'est engagée à réserver une enveloppe financière d'un montant de 1 260 000 € pour la durée du dispositif.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Hausse du taux de couverture des besoins de chauffage du patrimoine communal bâti par les énergies renouvelables (EnR) :

Ce taux est passé de 17,5% en 2012 à 26% en 2015. Cette forte progression est due à une volonté concrétisée de développer les productions indépendantes d'EnR (3 chaudières bois installées) et de raccorder dès que possible les équipements communaux au réseau de chaleur, bénéficiant ainsi du taux de mixité EnR du réseau de 39% en 2012, 50% en 2015 et 58% en objectif 2017.

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

Mix de production incluant 58% d'EnR biomasse sur le réseau de chaleur :

Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public, le délégataire Vénissieux Energies s'est engagé sur un mix de production avec 58% d'EnR biomasse dès janvier 2017. Le contrat de DSP permet et incite la prise en compte d'une solution issue de chaleur industrielle pour laquelle une étude est en cours. Le réseau permet de desservir près de la moitié de la population.

MOBILITÉ

Plan de Déplacement de l'Administration depuis 2012 : abri vélo sécurisé pour le personnel ; enquêtes trajets domicile-travail en 2010 et 2015 ; challenge mobilité ; pour les trajets professionnels, mise à disposition de ticket TCL et de 7 vélos à assistance électrique ; formation de 140 agents à l'éco-conduite. A ce jour, plus de 14 000 km de trajets professionnels effectués en vélo, en substitution de véhicules. Pour les trajets domicile travail, le covoiturage a augmenté de 1% et la pratique du vélo a doublé.

ORGANISATION INTERNE

Adoption d'une politique d'achats durables :

La Ville a des engagements forts sur les volets social, environnemental et économique : systématisation d'intégration de clauses et critères spécifiques, réunions thématiques avec les directions, etc.

COMMUNICATION ET COOPÉRATION

Lancement annuel d'un appel à éco-projets :

Cet appel s'adresse à tous ceux qui ont un projet durable sur la commune. Il s'agit d'un coup de pouce financier et technique permettant de réaliser des actions locales partagées, portées par les habitants ou groupe d'habitants, associations et structures éducatives, et servant l'intérêt général. 6 à 10 éco-projets sont soutenus chaque année pour un budget d'environ 5 000 €.



1 - Chaufferie du réseau de chaleur, 58% EnR



2 - Abri vélo sécurisé pour le personnel



3 - Eco-projet 2015, compostage collectif sur la copropriété Les Cévennes

Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue. Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

